

**REMPLACEMENT DU SYSTEME COMPLET APPEL MALADE**

**DU CSMR « LE PARC »**

CADRE DE MÉMOIRE TECHNIQUE

* 1. Objet et objectif du présent document

Ce Cadre de Mémoire Technique (CMT) a pour objectif de guider le candidat à travers les critères de choix que l’UGECAM souhaite juger au travers de la présente offre.

Ce document qui doit être repris par le candidat, comporte les caractéristiques détaillées de son offre.

Les éléments contenus dans ce Cadre de Mémoire Technique ont valeur d’engagement pour l’entreprise soumissionnaire, ces dispositions sont donc contractuelles dès la notification du marché.

Ce document ne peut toutefois rendre contractuelles les dispositions contraires aux prestations prévues au CCATP.

**Son absence, la non-complétude, le renvoi des paragraphes à un mémoire technique en annexe sera considéré comme non rempli et l’offre du candidat ne sera pas analysée.**

Le mémoire devra être organisé comme suit :

**1. Caractéristiques techniques (pondération 50 %)**

Le candidat est invité à présenter de manière détaillée les éléments suivants :

**1.1 Organisation proposée**

* Description de l’organisation mise en place pour assurer le bon fonctionnement du système d’appel malade pendant toute la durée des travaux.
* Dispositifs prévus pour garantir la continuité du service et la sécurité des usagers.

**1.2 Proposition technique**

* Description détaillée du matériel proposé en remplacement du système existant, en conformité avec le cahier des charges.
* Présentation des solutions techniques retenues pour la gestion du système d’appel (phonie, réglage du son, affichage, etc.).
* Modalités de réutilisation des éléments/matériels fonctionnels du système actuel (cible de réutilisation : 50 %).
* Description des options proposées (système anti-fugue, installation pour le 2ème et 4ème étage, etc.).

**1.3 Méthodologie d’exécution**

* Planification générale des travaux et méthode pour intervenir en milieu occupé.
* Moyens humains et matériels mobilisés.

**2. Prix des prestations (pondération 40 %)**

Le candidat devra fournir :

* Un devis détaillé reprenant l’intégralité des éléments demandés dans le cahier des charges,
* Une présentation claire des conditions tarifaires (prix unitaires, forfaits, options, etc.).

**3. Délai de mise en œuvre (pondération 10 %)**

Le candidat présentera :

* Un planning prévisionnel des travaux, précisant les différentes étapes, la durée totale d’exécution et les dates clés.
* Les mesures prévues pour respecter les délais et limiter les impacts sur l’activité de l’établissement.